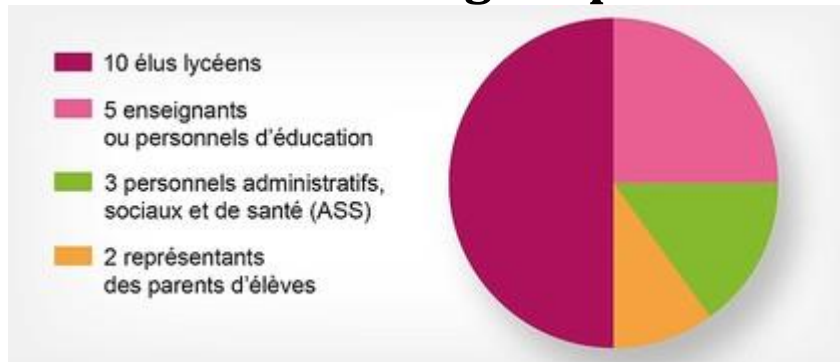


# Le conseil des délégués pour la vie lycéenne



Dans chaque lycée, le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) rassemble des **représentants des lycéens, des personnels et des parents d'élèves**. C'est un lieu privilégié d'échanges entre lycéens et adultes. Les délégués expriment les idées, les attentes et les préoccupations de tous les élèves.

## Que font les élus ?

Pendant deux ans, les délégués relaieront leurs idées et préoccupations auprès des autres membres du conseil, présidé par le chef d'établissement.

**C'est parmi les membres titulaires et suppléants du CVL que le conseil des délégués élèves choisiront leurs représentants au CA.**

- ✨ **Améliorer les conditions de vie au lycée**
- ✨ **Dialoguer, échanger, débattre**
- ✨ **Participer aux décisions**

## Ses attributions

**Le CVL est obligatoirement consulté sur :**

- les principes généraux de l'organisation des études et du temps scolaire,
- l'élaboration et la modification du projet d'établissement et du règlement intérieur,
- les questions de restauration et d'internat,
- les modalités générales d'organisation du travail personnel, de l'accompagnement personnalisé,
- les dispositifs d'accompagnement des changements d'orientation,
- le soutien et l'aide aux élèves,
- les échanges linguistiques et culturels en partenariat avec les établissements d'enseignement européens et étrangers,
- l'information liée à l'orientation, aux études scolaires et universitaires et aux carrières professionnelles,
- la santé, l'hygiène et la sécurité,
- l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne,
- l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires.

Il peut aussi faire des propositions sur :

- la formation des représentants des élèves,
- les conditions d'utilisation des fonds lycéens.

*Le CVL peut aussi lancer des actions qui créent du lien dans l'établissement :*

- information sur la santé, l'hygiène et la sécurité,
- aménagement du lycée et notamment de la maison des lycéens,
- prévention pour la sécurité routière, sensibilisation au SIDA,
- lutte contre le racisme et les discriminations,
- participation aux réformes en cours,
- création d'un journal interne à l'établissement, soutien aux élèves handicapés,...

***Pour une large part, le CVL est aussi ce que les élus lycéens veulent en faire : espace de rencontre, de découverte... au service de tous !***